

DEPARTEMENT DE LA REUNION
=====

COMMUNE DE LES TROIS-BASSINS
=====

ARRETE N° 369 /AM/2025
Portant réglementation provisoire de la circulation
Sur la rue François de Mahy
=====

Le Maire de la commune de LES TROIS BASSINS,

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée,
- VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions modifiées ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants;
- VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la rue François de Mahy à l'occasion de la manifestation sportive intitulée : Cross du Collège.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera momentanément interrompue le **vendredi 10 octobre 2025 de 08h00 à 12h00** sur une portion de la rue François de Mahy; de son intersection avec la rue des Capucines jusqu'à son intersection avec le chemin RAUX.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services communaux.

ARTICLE 3 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la commune de Les Trois-Bassins, les forces de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre de la Mairie.

Fait à LES TROIS BASSINS, le 23 septembre 2025.



Le Maire

Daniel PAUSE


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tél : 0262 24 80 94

Mail : ce.9740085z@ac-reunion.fr

19, Rue Georges Brassens

97426 TROIS-BASSINS



Trois-Bassins, le 18 septembre 2025

Le Principal

A

Monsieur le responsable du Service
Des Sports de la commune de Trois-
Bassins

Monsieur le Responsable,

Le collège de Trois Bassins organise son cross annuel qui se déroulera le **vendredi 10 octobre 2025** pour l'ensemble des élèves du collège, ainsi que les élèves de CM2 des écoles de la commune, et les élèves de classe de Seconde volontaires encadrés par leur enseignant d'EPS.

Je viens en accord avec l'équipe organisatrice du collège de Trois Bassins vous apporter les précisions nécessaires quant au déroulement de cet évènement :

Horaires : de 08H00 à 12H00

Le parcours : sur le parcours de santé avec départ et arrivée sur le stade synthétique.

Pour le meilleur déroulement possible de ce cross, nous souhaiterions dans la mesure de vos moyens humains et techniques bénéficier de matériel (barrières de protection, de banderoles d'arrivée et de départ, rubalises, tables, chaises, tentes, d'une sono et d'un podium pour l'arrivée et la remise des prix sur la piste d'athlétisme. La présence de ces personnels dès 06H00 du matin est souhaitable pour une mise en place pour 08H00.

De plus, comme les années précédentes, pouvons-nous vous solliciter également pour fournir à chaque coureur une collation (type barre de céréales, fruit, eau en bidon de 5L...) ?

L'ouverture des toilettes et des vestiaires du stade nous paraît également indispensable étant donnée la participation de près de 500 élèves (écoles, collège). De plus, la présence de la Police Municipale les années précédentes a considérablement favorisé la pleine réussite de cette manifestation.

Nous espérons une forte participation des familles pour cette manifestation, ne serait-ce que pour nous aider à encadrer les élèves et comptons fortement sur votre soutien logistique.

Mme DEROSSES, coordonnatrice des professeurs d'EPS du collège, se tient à votre entière disposition pour tout problème lié à cette organisation (tél : 0692517465).

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de mes sincères salutations.

